

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2018-004

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

**MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DU
MUSÉE DES BEAUX-ARTS : APPROBATION DE L'APD ET FIXATION DE LA
RÉMUNÉRATION DÉFINITIVE PAR AVENANT N° 2**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 février 2018

L'An deux mille dix huit et le huit février à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, FRANCOIS GIBAUD, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ERIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, MATHILDE KOUJI DECOURT, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, ALAIN MACKÉ

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, STEPHAN CÉRÉT à SYLVIE FRANCIN, JENNIFER PAILLAUX à FRANCOISE JOSSET, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL à ANNE-MARIE COLOMBANI

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, JEAN-JACQUES LION, AUDREY GIUNCHIGLIA, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 13 FEV. 2018

Envoyé en préfecture le 14/02/2018

Reçu en préfecture le 14/02/2018

Affiché le

14 FEV. 2018

ID : 083-218300507-20180112-5704_2018_004-DE

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Par délibération n° 2017-106 en date du 12 juillet 2017, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration du Musée des Beaux-Arts de Draguignan au groupement constitué de l'Agence Brochet Lajus Pueyo (mandataire) – Dominique SENI – Tisseyre & Associés – Ingerop – Let's grow Pierre Dabilly – 8'18'' – Overdrive.

Pour mémoire, l'enveloppe financière initialement affectée aux travaux s'élève à 5 630 000 € HT. Le montant du forfait prévisionnel de rémunération s'établit à 869 835 € HT pour l'ensemble des missions de base.

Par avenant n° 1, des missions complémentaires et optionnelles d'un montant global de 94 000 € HT ont été confiés au groupement précité.

Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Définitif (APD) ont été dûment réalisées.

L'estimation présentée est la résultante d'études techniques, de pré-dimensionnements structurels, d'avant-métrés des surfaces de façades et couvertures, de menuiseries, de planchers et détails sur les lots techniques, de muséographie et de signalétique. Le maître d'œuvre a veillé à la rationalité, à la rapidité d'exécution et au caractère économique des choix techniques. Les matériaux retenus seront pérennes et faciles à entretenir, aussi bien à l'intérieur qu'en façade du bâtiment. La pertinence de l'APD a dûment été contrôlée et l'estimation confortée en rapprochant les résultats avec les prix réactualisés de chaque opération similaire menée par le maître d'œuvre. Ces résultats sont d'ailleurs conformes aux ratios réunis par l'Union Nationale des Économistes de la Construction.

Ces différentes études ont permis d'affiner le coût prévisionnel des travaux. Celui-ci, validé par le maître d'œuvre, s'élève à 5 850 800 € HT, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui était assortie d'un taux de tolérance de 4 % en fin de phase d'études, conformément au marché attribué.

À noter que le maître d'ouvrage, lors de la phase APS, a, en outre, demandé au maître d'œuvre la création d'un atelier pédagogique dans les locaux du commerce existant. L'estimation de ces travaux, non comprise dans le coût prévisionnel précité, s'élève à 228 900 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver l'APD en intégrant le coût de cet atelier pédagogique.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet ainsi défini s'élève désormais à 6 079 700 € HT.

Au vu de ce qui précède, il convient de conclure un avenant n° 2 au marché précité arrêtant définitivement la rémunération de base du maître d'œuvre à 869 835 € HT, hors missions complémentaires et optionnelles. Ce forfait de rémunération demeure inchangé par rapport au montant initial. À ce sujet, il est précisé que la rémunération globale du maître d'œuvre s'élève à 963 835 € HT.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant-Projet Définitif du musée des Beaux-Arts de Draguignan, dans les conditions définies ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché précité, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre désigné pour la restructuration dudit musée, ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'Avant-Projet Définitif du Musée des Beaux-Arts de Draguignan, dans les conditions définies ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché précité, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre désigné pour la restructuration dudit musée, ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Fait à Draguignan, le 8 février 2018

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

